

COLLEGE

Les Epontots

Impasse Bel Air, 71710 Montcenis

SECTION SPORTIVE SCOLAIRE
FUTSAL

RENTREE 2018/2019 - NIVEAU 6^{ème}/5^{ème}



Qu'est-ce qu'une section sportive ?

Une section sportive scolaire est un dispositif optionnel (et gratuit) choisi par l'élève et sa famille, **qui permet à celui-ci de bénéficier d'un entraînement plus soutenu dans une discipline sportive afin de se perfectionner et de progresser dans son sport, tout en suivant une scolarité normale.** Trois heures par semaine sont consacrées à la section sportive et sont intégrées à l'emploi du temps. Les élèves de la section bénéficient du même nombre d'heures de cours obligatoires que les autres.

LE FUTSAL :

Le futsal est une activité spectaculaire en plein essor, complémentaire du football. Certains joueurs professionnels sont issus de cette pratique. De nombreux jeunes dans le monde débute par le futsal (au Brésil notamment).

Les joueurs peuvent y développer leur vision du jeu, leur technique, le jeu en mouvement.

La section sportive scolaire dans l'établissement ?

Le collège des Epontots est un établissement au cœur d'un réseau d'éducation prioritaire. A ce titre, les effectifs des classes sont restreints, ce qui permet de s'intéresser à TOUS les élèves, et de porter un regard particulier sur des élèves en difficulté grâce à un suivi individuel.

La section sportive scolaire constitue l'un des volets du projet d'établissement au même titre que les autres dispositifs. Ce complément de pratique sportive approfondie doit motiver les élèves en leur donnant l'occasion :

- d'**accroître leurs compétences** dans l'activité, de les **valoriser**.
- de **s'inscrire et s'investir dans un projet**.
- de **développer un esprit sportif et citoyen**.

Il contribue ainsi à la validation des compétences du socle commun de connaissances, de compétences et de culture (décret n° 2015-372 du 31 mars 2015 relatif au socle commun de connaissances, de compétences et de culture), et ainsi à leur épanouissement et à leur réussite scolaire.

Les entraînements ont lieu au gymnase du collège, sur place, et sont encadrés par M. Ducroux, professeur d'EPS. Il est responsable de la section sportive, et du fait de sa fonction, est en lien direct avec l'équipe pédagogique et le chef d'établissement.

Tout au long de l'année, l'élève est suivi par l'équipe pédagogique responsable afin de palier à d'éventuelles difficultés scolaires ou physiques, en lien avec la famille.

Les élèves inscrits à la section sont incités à adhérer à l'Association sportive du collège (20€ seulement) dans le but de participer aux quelques compétitions UNSS. Ils auront l'occasion de représenter le collège et de donner une finalité à leurs séances d'entraînement. En 2017-2018, trois mercredis ont donné lieu à une compétition.

Organisation du temps scolaire pour les élèves de la section :

(Emploi du temps des élèves de 6^{ème} cette année)

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi
8h/9h	Cours	Cours	Cours	EPS	Cours
9h/10h	Cours	Cours	Cours	EPS	Cours
10h/11h	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
11h/12h	Cours	Cours	Cours	Cours	Cours
14h/15h	EPS	Cours		Cours	Cours
15h/16h	EPS	Entraînement futsal		Cours	Cours
16h/17h	Aide aux devoirs	Entraînement futsal		Aide aux devoirs	Entraînement futsal

Les entraînements ont lieu en commun pour les élèves de 6^{ème} et de 5^{ème}, mais pour les autres cours les élèves sont dans leur classe respective.

Qui peut s'inscrire à la section sportive scolaire ?

Tout élève entrant en 6ème et en 5ème lors de la rentrée scolaire 2018 peut postuler, dans la limite des places disponibles :

- S'il fait partie du secteur du collège des Epontôts (Le Creusot ouest, Torcy, Montcenis, Les Bizots). Une dérogation est toutefois possible.
- S'il possède un dossier scolaire satisfaisant.
- S'il donne satisfaction lors des épreuves sportives du test d'entrée.

L'admission à la section sportive scolaire est conditionnée par un examen médical préalable qui doit donner lieu à la délivrance d'un certificat médical attestant de la non contre-indication à la pratique du futsal.

L'affectation définitive de l'élève à la section relève de la seule compétence de l'inspecteur d'académie (DSDEN 71).

Les liens avec le monde sportif ?

La section sportive scolaire Futsal est reconnue par le Rectorat de Dijon et la Ligue de Bourgogne de football (labellisée FFF). Un partenariat a été signé entre le collège des Epontôts, les clubs de football :

- de la JO Creusot,
- du FC Montcenis,
- de l'ASJ Torcy
- le district de football du Pays Minier.

L'élève peut être inscrit dans le club de son choix. Cependant, si l'adhésion à un club de football ou de futsal est conseillée, elle n'est pas obligatoire.

L'objectif sportif est de permettre aux élèves d'améliorer :

- Leur technique balle aux pieds (maîtrise individuelle, changements de directions, passes, jeu devant le but...)
- Leurs déplacements sans ballon.
- Leur vision du jeu.
- Leur vivacité, leur réactivité gestuelle.

Pour participer au test d'entrée, vous devez renvoyer le dossier de demande d'admission en section sportive au collège des Epontôts avant le lundi 7 mai 2018, délai de rigueur.

Vous serez contactés ensuite pour confirmer la participation de votre enfant à ce test d'entrée prévu le **mercredi 16 mai 2018** au gymnase du Lac à Torcy de 13h30 à 15h00.

Si vous souhaitez d'autres informations, vous pouvez contacter M. Ducroux, professeur d'EPS, au collège des Epontôts au 03 85 73 91 05.